



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8283^e séance

Lundi 11 juin 2018, à 15 h 10

New York

Provisoire

Président : M. Nebenzia (Fédération de Russie)

Membres :

Bolivie (État plurinational de)	M. Inchauste Jordán
Chine	M. Yao Shaojun
Côte d'Ivoire	M. Djédjé
États-Unis d'Amérique	M ^{me} French
Éthiopie	M. Alemu
France	M. Michon
Guinée équatoriale	M. Esono Mbengono
Kazakhstan	M. Tumysh
Koweït	M. Alotaibi
Pays-Bas	M. Van Oosterom
Pérou	M. Meza-Cuadra
Pologne	M ^{me} Wronecka
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Allen
Suède	M. Orrenius Skau

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport spécial du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur l'examen stratégique de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2018/530)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport spécial du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur l'examen stratégique de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2018/530)

Le Président (*parle en russe*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des participants sur le document S/2018/530, qui contient le rapport spécial du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur l'examen stratégique de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.

Je donne maintenant la parole à M. Lacroix.

M. Lacroix (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de présenter au Conseil de sécurité le rapport spécial du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur l'examen stratégique de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2018/530). Je rendrai également compte des derniers faits nouveaux survenus au Darfour.

La séance d'aujourd'hui a lieu alors que la mission en est à la dernière phase d'un processus de restructuration d'un an, qui a abouti à la fermeture de 11 bases d'opérations et à un changement d'axe en faveur du maintien de la paix dans le Jebel Marra et de la consolidation de la paix dans le reste du Darfour. Tandis que nous faisons le point de la situation sur le terrain et des besoins actuels et à venir de la population darfourienne, il nous faut envisager comment, en partenariat avec l'Union africaine, le système des Nations Unies dans son ensemble peut au mieux répondre à ces besoins. Le rapport spécial dont nous sommes saisis aujourd'hui

indique la voie à suivre à mesure que nous nous adaptons à l'évolution de la réalité au Darfour.

J'aborderai tout d'abord la situation sur le terrain. Nous venons d'achever la deuxième saison sèche consécutive sans combats à grande échelle, et les conditions de sécurité au Darfour au cours de la période considérée sont restées globalement stables. Les combats entre le Gouvernement et les groupes rebelles restent confinés à certaines zones de la région montagneuse du Jebel Marra, où l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid (ALS/AW) maintient une présence. Les affrontements sporadiques qui ont commencé en mars se sont poursuivis, d'autant que les forces gouvernementales font pression sur les bastions de l'ALS-AW dans le Jebel Marra. Les offensives lancées par le groupe rebelle se sont pour l'essentiel cantonnées dans des embuscades – vraisemblablement dans le but d'entraver la progression des forces gouvernementales. La vérification de ces incidents s'est révélée difficile en raison des restrictions d'accès imposées à la mission et à la communauté humanitaire. Les affrontements ont entraîné des déplacements de civils, dont l'ampleur n'est que partiellement confirmée. Nous regrettons que les combats aient une nouvelle fois fait subir de graves inconvénients aux populations locales, et nous exhortons le Gouvernement à accorder à la MINUAD et à nos partenaires humanitaires un accès pour qu'ils puissent protéger et aider les populations touchées.

Les violences intercommunautaires sont restées mineures, comme lors de la période précédente, et le nombre d'incidents n'a connu qu'une augmentation marginale. Parmi ces derniers, citons les affrontements survenus dans la zone de Greida, au Darfour méridional, où les combats pour s'approprier des terres, qui opposent les Fallata aux Misseriya et les Fallata aux Massalit, ont fait des morts et des blessés.

Les violences faites aux déplacés, notamment les attaques sur les camps de déplacés et les informations faisant état d'expulsions forcées, restent préoccupantes. Selon les allégations des déplacés dans la région de Kass, au Darfour méridional, ils sont l'objet de harcèlement de la part des Forces d'appui rapide pour les contraindre à quitter les terres et bâtiments publics. Dans les camps de déplacés de Khamsa Dagaig, Ardayba et Jedda, au Darfour central, des affrontements survenus entre le 21 et le 23 mai ont fait plusieurs morts et blessés parmi les déplacés.

Les efforts pour relancer le processus de paix, actuellement au point mort, se sont poursuivis. Ainsi,

une rencontre a eu lieu à Berlin, les 16 et 17 avril, entre le Gouvernement soudanais et les mouvements non signataires afin de discuter d'un cadre de négociation préalable. Si les pourparlers ont piétiné au sujet de la création de nouveaux mécanismes indépendants relatifs à la mise en œuvre d'un accord de paix ultérieur, les parties sont tombées d'accord sur tous les autres aspects du projet de cadre de négociation. Pour la première fois, les mouvements non signataires ont accepté le principe de négocier sur la base du Document de Doha pour la paix au Darfour.

Le conflit au Darfour a évolué, et pour servir au mieux la population darfourienne, la MINUAD doit évoluer en parallèle. La mission de maintien de la paix doit se concentrer sur la région qui a le plus besoin d'elle, c'est-à-dire là où se poursuit le conflit dans la région du Jebel Marra. Dans le reste du Darfour, le système des Nations Unies doit tirer parti des capacités des organismes, fonds et programmes les mieux à même de remédier aux problèmes qui subsistent sur place. Il est maintenant temps de déterminer quel appui l'ONU et l'Union africaine apporteront au Darfour à l'avenir, en établissant un lien étroit entre la réduction des effectifs du maintien de la paix et la constitution de forces consacrées à la consolidation de la paix et au développement.

Ce lien entre le recentrage des efforts de maintien de la paix, d'un côté, et le renforcement des capacités de consolidation de la paix et de développement, de l'autre, est au cœur du rapport dont le Conseil est saisi aujourd'hui. Le rapport énonce deux concepts fondamentaux qui seraient mis en œuvre simultanément sur une période de deux ans : premièrement, un concept de maintien de la paix axé sur les zones les plus instables où la protection des civils, l'appui humanitaire et la médiation des conflits locaux demeurent indispensables pour faire avancer le processus de paix; et, deuxièmement, un concept de transition qui vise progressivement, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, à mettre davantage l'accent sur le relèvement rapide et le développement que sur le maintien de la paix.

Dans le volet consacré au maintien de la paix, les activités de la MINUAD répondraient à trois priorités stratégiques : premièrement, la protection des civils, la surveillance des droits de l'homme et la facilitation de l'aide humanitaire; deuxièmement, la médiation entre le Gouvernement soudanais et les mouvements armés non signataires sur la base du Document de Doha pour la paix au Darfour; et, troisièmement, la médiation au niveau

local pour régler les conflits intercommunautaires et autres conflits locaux. La zone d'opérations de la mission ne couvrirait plus que 13 bases d'opérations dans la région du Jebel Marra et le quartier général de la mission serait transféré d'El-Fasher à Zalingei, dans le Darfour central. Le camp géant d'El-Fasher serait réduit en taille et continuerait à servir de plateforme logistique, tandis que tous les autres camps géants et bases d'opérations situés en dehors de la nouvelle zone d'opérations seraient fermés. Dans l'ensemble, l'effectif de la force serait ramené de 8 735 militaires à 4 050, et la composante policière passerait de 2 500 à 1 870 policiers.

Le modèle de transition proposé à l'échelle du système vise à remédier aux facteurs critiques de conflit et à prévenir une résurgence du conflit. Pour que cela soit suivi d'effet, on a identifié quatre domaines qui permettront au Gouvernement, à l'équipe de pays des Nations Unies, aux partenaires de la société civile et aux acteurs internationaux de préparer de manière rigoureuse et responsable le départ prévu de la mission : premièrement, l'état de droit, y compris les services de police; deuxièmement, la résilience et les moyens de subsistance, avec des solutions durables pour les populations déplacées et les communautés d'accueil; troisièmement, l'accès immédiat des populations déplacées aux services de base; et, quatrièmement, les droits de la personne. La MINUAD appuierait la création, par la MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies, de bureaux de liaison dans la capitale de tous les États du Darfour, hormis à Zalingei, et l'équipe de pays se chargerait d'activités adaptées aux besoins de chaque État.

Les deux concepts associés dans le rapport spécial incarnent une feuille de route à suivre pour fournir un appui systémique à la paix et la stabilité de long terme au Darfour. Pour y parvenir, il est indispensable de mettre en place des modalités de financement à long terme et de mobiliser des contributions volontaires, d'utiliser le financement obtenu au moyen du budget statutaire pendant la transition, et de travailler en étroite collaboration avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix pour mobiliser un financement. Nous comptons sur l'appui de nos partenaires pour donner corps à cette vision.

La situation au Darfour s'est considérablement améliorée depuis l'apogée du conflit, et les besoins de la population ont évolué concomitamment. Le rapport spécial dont le Conseil est saisi prend acte du fait que la communauté internationale doit adapter son appui

en conséquence. Ce qu'il propose est un moyen de tirer parti des capacités de l'ensemble du système des Nations Unies, en partenariat avec l'Union africaine, en vue de mieux adapter notre action à la réalité de terrain. Tandis que l'ONU réoriente son appui au Darfour, elle aura besoin, pour s'adapter à ces changements majeurs, d'un soutien déterminé du Gouvernement soudanais, de l'équipe de pays des Nations Unies et des partenaires humanitaires, ainsi que des pays qui fournissent des contingents et du personnel de police, et des membres du Conseil. Nous remercions le Conseil de son appui dans nos efforts pour faire en sorte que la paix et la stabilité règnent au Darfour et que sa population puisse vivre dans la sécurité et le développement. Nous sommes convaincus que, en travaillant ensemble, cette nouvelle approche aidera l'ONU et l'Union africaine à apporter à l'avenir au Darfour un appui qui contribuera à améliorer les conditions de vie des Darfouriens, maintenant et à long terme.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie M. Lacroix de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Pierre Lacroix, de nous avoir présenté cet exposé utile, et de participer personnellement et activement, aux côtés de son homologue de la Commission de l'Union africaine, M. Ismail Chergui, au processus d'examen de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). Nous remercions le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine de leur rapport spécial (S/2018/530), qui contient une analyse du conflit au Darfour rendant compte des conditions de sécurité actuelles, des facteurs de conflit, de la situation politique et humanitaire, ainsi que des besoins de développement essentiels qui permettraient d'éviter une reprise du conflit.

Nous avons tous dit, à maintes reprises, que les conditions générales de sécurité au Darfour restaient globalement stables. La violence intracommunautaire a considérablement diminué, et l'accès humanitaire n'a cessé de s'améliorer dans l'ensemble du Darfour. Cela a également été confirmé par le rapport sur l'examen stratégique conjoint de l'Union africaine et de l'ONU. À l'issue de sa visite, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a tiré les mêmes conclusions. C'est pourquoi le Président de la Commission de l'Union africaine et le Secrétaire général avancent que

l'amélioration de la situation générale en matière de sécurité au Darfour a créé les conditions permettant à la MINUAD de préparer son retrait après plus de 10 ans de présence au Soudan.

Évidemment, les causes profondes du conflit au Darfour n'ont, pour l'essentiel, toujours pas été éliminées, mais la MINUAD n'est plus l'outil approprié pour relever ces derniers défis. L'examen stratégique indique clairement que la situation au Darfour ne peut plus être qualifiée de conflit armé entre les forces gouvernementales et des acteurs non étatiques, mais de situation où règnent l'anarchie et la criminalité, deux phénomènes accentués par la permanence de la crise humanitaire, des problèmes relatifs aux droits de l'homme et l'absence de développement. Dans ce contexte, la transition du maintien à la pérennisation de la paix et le rôle du Bureau d'appui à la consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix, soulignés par l'examen stratégique, sont effectivement très appropriés.

Nous pensons qu'il est certainement nécessaire de réorienter notre approche de la situation au Darfour. Le Gouvernement soudanais a fait montre de sa volonté politique de relever les défis de la région de manière durable. Il a également déployé de nombreux efforts pour relever les défis auxquels l'ensemble du Soudan est confronté. Nous attendons de la communauté internationale qu'elle redouble d'efforts pour contribuer, avec le Gouvernement, à soulager les souffrances du peuple du Darfour.

La coopération des États-Unis avec le Soudan en est une parfaite illustration, et nous constatons qu'elle a contribué à l'évolution de la situation, non seulement au Darfour, mais également s'agissant d'autres questions relatives à la paix et à la sécurité. Mais la coopération n'est pas la seule solution. Le Soudan a besoin d'un appui financier immédiat et substantiel, et je saisis cette occasion pour remercier la Suède d'avoir pris l'initiative de modifier l'approche adoptée à cet égard. J'espère que d'autres partenaires feront de même.

Le Gouvernement s'efforce de trouver une solution durable au nombre élevé de personnes déplacées, faute de quoi aucune paix pérenne ne pourra être garantie au Darfour. Je suis certain que nous comprenons tous que les défis relatifs aux personnes déplacées, en particulier la terre et la fourniture des services de base, sont immenses, et que le Gouvernement ne pourra pas les relever seul. Une aide considérable de la communauté internationale est nécessaire, une aide qui, à ce jour, est

très maigre, à l'exception d'une assistance modeste d'un petit nombre de pays.

Le Gouvernement tente également de combler le vide que pourrait laisser la fermeture de certaines bases d'opérations de la MINUAD en mettant en place des institutions garantes de l'état de droit et chargées du maintien de l'ordre, telles que des tribunaux et des commissariats de police, qui traitent des questions liées à la sécurité des communautés. Malheureusement, ces efforts ont eux aussi été limités par le manque de capacités et de ressources. La campagne de collecte d'armes a considérablement contribué à faire reculer la violence intercommunautaire. C'est un effort qu'il convient d'appuyer compte tenu de ses conséquences immédiates sur le retour des personnes déplacées et ses répercussions à long terme sur la stabilité au Darfour.

Les gains énormes enregistrés au Darfour ne peuvent être garantis que grâce à un financement soutenu des efforts de développement déployés par le Gouvernement. C'est pourquoi nous demandons à la communauté internationale de changer son approche à l'égard du Soudan. Comme le note à juste titre le rapport sur l'examen stratégique conjoint,

« Nous avons trop investi au Darfour au cours des 15 dernières années pour prendre le risque d'y voir une résurgence du conflit faute de ressources » (*S/2018/530, par. 70*).

Ce n'est qu'en investissant dans les efforts de relèvement et de consolidation de la paix que nous pourrions éviter une éventuelle reprise du conflit au Darfour. Nous espérons que la requête du Président soudanais sollicitant que son pays soit admis à bénéficier d'un financement du Fonds pour la consolidation de la paix sera acceptée. Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a également appuyé cette requête, et étant donné que les membres du Conseil de paix et de sécurité se rendront à New York le mois prochain, nous espérons qu'ils entameront une collaboration avec la Commission de consolidation de la paix sur cette question.

Un changement de paradigme – autre aspect important – s'impose également dans la façon dont nous appréhendons le processus de paix au Darfour. Nous ne voyons aucune raison pour que le Conseil n'adopte pas de position commune sur Abdul Wahid et son groupe. Ce dernier n'est absolument pas intéressé par un quelconque processus de paix. Cela fait un certain temps que nous en sommes informés, mais nous n'avons malheureusement pris aucune mesure à cet égard. Pour faire court, nous

ne devons pas lui permettre de prendre le processus de paix en otage. Il doit subir les conséquences de son rôle destructeur.

Bien que les groupes rebelles restants n'aient montré aucun intérêt à garantir la paix au Darfour, il est de notoriété publique que ces groupes se livrent à des activités criminelles en Libye et au Soudan du Sud, amassant des ressources énormes. L'absence d'engagement de la part des groupes rebelles est certainement due à cela, et il convient d'exercer la pression nécessaire pour contrecarrer leurs calculs. Sinon, ces groupes poseront un problème non seulement au Soudan, mais à la région tout entière ainsi qu'à l'ensemble de la communauté internationale. Ils ne doivent pas être autorisés à tirer profit de leurs activités illégales en Libye et au Soudan du Sud, en utilisant le processus de paix du Darfour comme un prétexte. S'ils persistent dans leur refus de participer sérieusement au processus de paix, le Conseil doit les traiter comme des groupes criminels transnationaux organisés et non comme des rebelles darfouriens.

Par ailleurs, nous sommes favorables à une approche systémique vis-à-vis du Darfour, comme l'ont conjointement recommandé le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine, ainsi qu'à des activités de maintien de la paix dans les zones les plus menacées où la protection des civils, l'aide humanitaire et la médiation des conflits locaux demeurent une nécessité pour faire progresser le processus de paix, tout comme une mobilisation marquée en faveur de la consolidation de la paix, du relèvement et du développement dans l'ensemble du Darfour pour avancer sur la voie de la paix dans la région. Nous appuyons également les priorités redéfinies de la MINUAD, sur la base de cette approche systémique. Nous espérons que cela sera pris en compte dans le renouvellement du mandat de la MINUAD.

Enfin, nous appuyons la prolongation du mandat de la Mission pour 12 mois supplémentaires, et nous attendons avec intérêt de prendre part de façon constructive aux prochaines négociations.

M. Djédjé (Côte d'Ivoire) : Ma délégation remercie M. Jean-Pierre Lacroix de la qualité de sa présentation du rapport spécial du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur l'examen stratégique de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) (S/2018/530). Ce rapport nous instruit sur l'évolution de la situation au

Darfour et les défis à relever, afin de ramener la paix et la stabilité dans cette région.

Ma délégation salue la campagne de collecte des armes et le redéploiement progressif de l'État qui ont permis une amélioration de la situation sécuritaire dans l'ensemble du Darfour. Toutefois, force est de constater que la situation demeure préoccupante dans le Jebel Marra, où les groupes armés associés à l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid continuent de mener des activités criminelles et de déstabilisation. La Côte d'Ivoire appelle donc la communauté internationale à mettre tout en œuvre pour enrayer les actions de ces groupes armés, qui sont de nature à compromettre les acquis enregistrés sur le plan sécuritaire. Par ailleurs, la Côte d'Ivoire salue la prorogation par le Gouvernement soudanais et certains groupes armés de la cessation unilatérale des hostilités, et les exhorte à s'engager davantage pour la signature d'un cessez-le-feu permanent, condition préalable à une sortie de crise définitive.

Sur le plan humanitaire, ma délégation note la persistance de deux grands défis, notamment la question des déplacés internes et les conséquences des changements climatiques sur les capacités de résilience des populations. S'agissant de la question des déplacés, outre le manque d'infrastructures et le faible accès aux services sociaux de base, les problèmes liés à la gestion des terres et à l'exploitation des ressources naturelles continuent de représenter un frein au retour volontaire, dans la dignité et en toute sécurité, des personnes déplacées dans leurs zones d'origine. À cet égard, ma délégation est d'avis que la mise en œuvre intégrale des dispositions relatives à l'administration foncière, telles que stipulées dans le Document de Doha pour la paix au Darfour, aidera au règlement durable de la question foncière.

La Côte d'Ivoire encourage le Gouvernement soudanais à redoubler d'efforts en vue d'un règlement de la question relative à la gestion des terres. Nous appelons également la communauté internationale à apporter un appui financier au Gouvernement soudanais, afin de permettre aux différentes commissions mises en place conformément à l'Accord de Doha de poursuivre efficacement leurs activités, pour le bien-être des populations darfouriennes.

Par ailleurs, ma délégation est préoccupée par l'impact négatif des changements climatiques sur l'agriculture et l'élevage, qui contribue à amplifier l'insécurité alimentaire. Nous lançons un appel à la

communauté internationale afin de répondre au besoin de financement du plan d'aide humanitaire pour le Soudan, au titre de l'année 2018.

Au niveau politique, la Côte d'Ivoire note, avec regret, que certains mouvements armés ne sont pas signataires de l'Accord de Doha, toute chose qui affecte négativement le processus de paix au Darfour ainsi que la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour. Mon pays partage l'avis du Secrétaire général quant à la nécessité de fournir davantage d'efforts en vue d'amener ces groupes à se joindre au processus de paix, sur la base de l'Accord de Doha, qui représente l'unique cadre viable pour la paix au Darfour.

La Côte d'Ivoire voudrait féliciter le Gouvernement soudanais pour les progrès accomplis ayant conduit à une amélioration significative de la situation sécuritaire et à la stabilité au Darfour, en dépit des défis à relever. Ma délégation note avec satisfaction la prise en compte des progrès réalisés dans le concept d'opérations de la MINUAD, axé sur le maintien de la paix dans le Jebel Marra et sur la stabilisation et la consolidation de la paix dans le reste du Darfour. Elle prend également note des conclusions de l'examen stratégique de la mission effectué avec la Commission de l'Union africaine et appelle à la mise en œuvre diligente des recommandations du Secrétaire général.

Ma délégation souscrit tout particulièrement à la recommandation portant sur la définition de priorités communes et l'exécution conjointe des activités y afférentes, en coordination étroite avec l'équipe de pays des Nations Unies, dans le cadre de la transition. À la lumière de l'expérience ivoirienne dans le domaine de la consolidation de la paix et de l'appui déterminant de l'équipe de pays des Nations Unies en Côte d'Ivoire, mon pays soutient qu'une telle collaboration permettra d'apporter des solutions adéquates et de créer des conditions favorables à une sortie de crise viable et à un retrait de la MINUAD dans les conditions appropriées. Ce retrait devrait se faire de manière progressive afin de ne pas compromettre la protection des civils.

Ma délégation souligne aussi la nécessité d'apporter à l'équipe de pays le financement nécessaire à la mise en œuvre à long terme des activités de relèvement rapide, de développement et de consolidation de la paix. Par ailleurs, la Côte d'Ivoire partage les recommandations du Secrétaire général quant à la nécessité de la réforme du secteur de la sécurité, conformément au Document de Doha et aux principes du cadre d'orientation de l'Union africaine sur la réforme du secteur de la sécurité. La mise

en œuvre de ces recommandations contribuera, comme l'a fait remarquer le Secrétaire général, à la stabilisation du Darfour et aux efforts de reconstruction post-conflit.

Mon pays exhorte, une fois encore, la communauté internationale à accompagner le Gouvernement soudanais dans ses efforts, afin de répondre efficacement aux défis du développement au Darfour, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'accès aux services sociaux de base. À cet égard, la Côte d'Ivoire appuie la requête du Gouvernement soudanais de bénéficier d'un financement du Fonds pour la consolidation de la paix pour l'exécution des priorités définies dans le cadre de la transition.

Pour conclure, mon pays appelle le Gouvernement soudanais, la MINUAD, l'équipe de pays des Nations Unies, l'Union africaine ainsi que tous les partenaires de développement à œuvrer conjointement pour un retour durable à la stabilité et pour prévenir toute résurgence du conflit au Darfour.

M. Esono Mbengono (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Nous remercions M. Jean-Pierre Lacroix et toute son équipe pour leur exposé complet et détaillé.

La République de Guinée équatoriale constate avec satisfaction les résultats positifs des efforts conjoints du Gouvernement soudanais, de l'Union africaine et de l'ONU et de leur contribution inestimable au processus de paix, ce qui se traduit par une réduction considérable des affrontements entre le Gouvernement soudanais et les groupes rebelles au Darfour et par une meilleure protection de la population civile; éléments qui permettent à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) de préparer son retrait de la région après plus de 10 années de conflit violent. Nous remercions tous les acteurs qui ont rendu cette évolution possible, en particulier les Gouvernements du Qatar, de l'Allemagne et des États-Unis, principaux garants du Document de Doha pour la paix au Darfour. Nous appelons toutes les parties au conflit à cesser les hostilités une fois pour toutes et à adhérer au processus de Doha.

Globalement, tout indique que la situation en matière de sécurité est plus stable; une stabilité que nous voulons voir maintenue sur une base permanente, avec pour objectif ultime le rétablissement de la paix grâce essentiellement à un dialogue direct, franc et inclusif. Compte tenu de cette amélioration, la République de Guinée équatoriale salue l'action du Gouvernement soudanais et exhorte ce dernier à poursuivre ses efforts

pour permettre un retour à la normale et protéger les civils, en particulier les plus vulnérables.

Nous voudrions souligner en particulier le bon travail réalisé jusqu'ici en ce qui concerne la collecte des armes. Qu'on ne s'y trompe pas, si, en soi, les armes à feu ne tuent pas, elles aident beaucoup à le faire. D'où la nécessité de stabiliser le secteur de la sécurité, conformément au cadre d'orientation de l'Union africaine pour la réforme du secteur de la sécurité. Le trafic et la prolifération des armes légères et de petit calibre sont de grands facteurs d'insécurité et d'instabilité dans la sous-région de l'Afrique centrale, ce qui compromet fortement le présent et l'avenir de nos jeunes et notre capacité de mettre solidement en place des sociétés civiles et fonctionnelles modernes. Cette question nous touche directement et nous envisageons de la soumettre à l'examen durant notre mandat au Conseil.

Malgré les progrès accomplis, il est clair que le processus n'a pas encore été mené à son terme et qu'il reste un long chemin à parcourir. Il faut de ce fait continuer sur la voie définie par l'ONU et l'Union africaine afin de poursuivre, de manière coordonnée, les efforts, que nous saluons une fois de plus et dont nous espérons qu'ils aboutiront bientôt à un résultat positif pour le bien du peuple soudanais. À cet égard, nous tenons à souligner que, tout en nous félicitant qu'on envisage une stratégie de sortie, nous recommandons que celle-ci s'effectue de manière concertée, échelonnée, souple et réaliste en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain, et en tenant notamment compte du fait que les rivalités interethniques autour des rares ressources de la région et la lutte pour le contrôle des terres et des ressources qui en découlent ont été les grands éléments déclencheurs du conflit. Nous pensons que c'est un autre aspect qu'il convient de régler. C'est pourquoi nous accueillons positivement les mesures prises par les autorités du Darfour oriental pour mettre en place un mécanisme permettant de revendiquer et d'officialiser les droits de propriété foncière devant les tribunaux, et appelons à poursuivre dans cette voie.

Pour conclure, nous tenons à exprimer notre préoccupation devant la grave situation humanitaire qui touche actuellement plus d'un million de personnes, le grand nombre de personnes déplacées, la famine, exacerbée par les effets néfastes des changements climatiques, et l'importance des besoins en aide alimentaire, entre autres. Nous engageons donc la communauté internationale et le Conseil de sécurité à travailler de concert et à prendre des mesures pour

remédier à cette triste situation. Nous pensons qu'un bon moyen d'y parvenir serait d'inscrire le Darfour à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix, ainsi que l'a demandé le Gouvernement soudanais; une requête que nous avons l'intention d'appuyer à la prochaine réunion annuelle entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité, en juillet. Nous travaillerons avec nos collègues pour que tous ces aspects soient reflétés dans la prochaine résolution sur le renouvellement du mandat, que, comme notre collègue éthiopien, nous espérons voir prolongé.

M. Inchauste Jordán (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Nous remercions le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Pierre Lacroix, de son exposé détaillé sur l'examen stratégique de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). Nous voudrions saisir cette occasion pour saluer, par son entremise, le travail effectué par la MINUAD sur le terrain. Nous nous félicitons des conclusions tirées par l'Union africaine et l'ONU à la suite de l'examen stratégique relativement à l'amélioration de la situation générale en matière de sécurité au Darfour, qui a créé les conditions permettant de procéder à une restructuration de la MINUAD sans plus tarder et de préparer le retrait de la Mission sur une période de deux ans.

De toute évidence, la campagne de collecte d'armes et le déploiement de forces de sécurité gouvernementales au cours des dernières années pour assurer la stabilité dans la région ont créé des conditions propices à la stabilité. Il convient de renforcer la coopération en faveur de ces initiatives pour que les efforts de consolidation de la paix puissent être menés à bien sur le long terme. Il importe également de renforcer les moyens des institutions garantes de l'état de droit et de celles chargées du maintien de l'ordre dans la région et de procéder à des ajustements structurels dans le secteur de la sécurité, conformément aux efforts de prévention des conflits et de reconstruction après le conflit. Nous nous félicitons par ailleurs de la décision du Gouvernement et des groupes armés de proroger le cessez-le-feu unilatéral dans tous les théâtres d'opérations, respectivement jusqu'au 30 juin et au 6 août. À ce stade, il est essentiel d'avancer vers un accord de cessez-le-feu permanent.

En ce qui concerne la situation politique, il est clair qu'elle demeure l'un des principaux défis à relever. Nous saluons les efforts déployés par le Gouvernement pour promouvoir la mise en œuvre du Document de paix

de Doha pour le Darfour. Nous tenons à souligner que la seule solution pour régler la situation passe par un processus politique qui permettrait de remédier aux causes profondes du conflit, notamment les différends liés aux ressources naturelles et les litiges fonciers. S'agissant de ce dernier point, nous saluons l'initiative des programmes et organismes des Nations Unies visant à examiner les progrès réalisés pour ce qui est des questions liées au statut foncier.

Par ailleurs, nous insistons sur la nécessité d'intensifier les efforts pour régler les divergences de vues qui existent en ce qui concerne le Document de Doha et pour encourager les mouvements non signataires à participer de façon constructive au dialogue avec le Gouvernement en vue d'une cessation définitive des hostilités. Nous réitérons que le Conseil de sécurité doit envisager de prendre les mesures qui s'imposent pour faire pression sur ceux qui sapent le processus de paix.

Toutefois, en dépit des progrès réalisés par le Soudan, la situation humanitaire demeure problématique. Les conditions de vie des déplacés sont alarmantes. La coopération de la communauté internationale s'impose de toute urgence pour mettre en œuvre le plan d'aide humanitaire pour le Soudan élaboré par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

D'autre part, en ce qui concerne la restructuration de la MINUAD, nous saluons les progrès réalisés, illustrés par la réussite de la première phase et le lancement de la deuxième phase. Nous notons avec satisfaction que le retrait de la MINUAD des zones prévues n'a pas eu de conséquences défavorables. Nous saluons les bonnes relations qui existent actuellement entre le Gouvernement et la MINUAD et nous les encourageons à renforcer leur coopération pour que la MINUAD puisse mener ses travaux sans entrave.

Dans l'ensemble, nous estimons que l'examen stratégique de la MINUAD a donné lieu à une évaluation équilibrée de la situation actuelle et des défis à court, moyen et long terme au Darfour. Nous sommes favorables à la redéfinition des priorités de la MINUAD, pour qu'elle mette désormais l'accent sur l'appui au processus politique, ce qui est essentiel en ce moment, ainsi que sur la promotion d'activités visant à prévenir la reprise du conflit en s'attaquant à ses causes profondes sur la base d'une approche intégrée.

De même, les activités de déminage, notamment la neutralisation des restes explosifs de guerre, sont essentielles pour garantir le retour des déplacés

en toute sécurité et le bon fonctionnement de la MINUAD. Bien évidemment, pour que cette nouvelle phase soit couronnée de succès, il faut mettre en place des mécanismes de financement pour prévenir la résurgence du conflit. Par conséquent, la coopération de la communauté internationale sera également essentielle à ce stade pour promouvoir le développement durable au Darfour, renforcer les capacités de l'équipe de pays et garantir un retrait réussi de l'Opération hybride.

Enfin, nous voudrions saisir cette occasion pour saluer l'excellent travail accompli par le Représentant spécial conjoint, M. Jeremiah Mamabolo, la MINUAD, l'équipe de pays des Nations Unies et les membres du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, pour que le Darfour puisse parvenir à une paix pérenne et à un développement durable.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous vous savons gré, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance, et nous remercions le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Pierre Lacroix, de son exposé sur l'examen stratégique de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et du travail qu'il accomplit avec son équipe.

Le Pérou note avec satisfaction que la sécurité s'est nettement améliorée au Darfour. Toutefois, nous tenons à exprimer nos préoccupations face aux menaces que les différentes milices encore actives dans la région représentent pour le retour des déplacés dans leurs lieux d'origine. Nous estimons que la communauté internationale doit redoubler d'efforts pour répondre aux besoins humanitaires et protéger les droits de l'homme de plus de 2 millions de déplacés au Soudan. En particulier, pour garantir leur retour dans leurs lieux d'origine et en fin de compte, pour parvenir à une paix pérenne au Darfour, il faut s'employer de toute urgence à renforcer les capacités de la police, à promouvoir l'état de droit et à garantir l'accès aux services de base tels que l'eau, l'alimentation et la santé. À cette fin, en plus de la stabilité relative qui règne actuellement dans cette zone, il faut l'engagement de toutes les parties au conflit et une participation plus large de la population en vue de s'attaquer efficacement aux causes profondes du conflit, de promouvoir des institutions inclusives à même de régler les différends et d'atténuer les risques liés aux changements climatiques. Par conséquent, nous déplorons l'absence persistante d'un accord avec les groupes armés non signataires du Document de Doha pour la paix au Darfour, en dépit des efforts consentis

par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine.

Nous déplorons également que le Comité des réclamations et de la restitution des biens, qui relève de la Commission du retour volontaire et de la réinstallation, ait dû suspendre ses travaux faute de financement. Nous soulignons que la répartition des terres et des ressources naturelles, y compris l'eau, demeurent au cœur des conflits intercommunautaires, notamment compte tenu des effets négatifs et de la désertification provoqués par le réchauffement de la planète.

S'agissant du retrait progressif des bases de la MINUAD, nous notons avec satisfaction qu'il n'a pas eu de répercussion négative sur les conditions de sécurité dans les zones concernées. Toutefois, nous sommes préoccupés par la réduction de la capacité de surveillance de la situation humanitaire et en matière de droits de l'homme dans ces zones. Nous notons également avec préoccupation que suite au transfert des bases d'opérations aux unités de police constituées, les effectifs actuels des unités de police constituées – qui ne comptent que 140 agents – ne suffisent pas pour s'acquitter des tâches prescrites dans les camps et appuyer les activités des policiers hors unités de police constituées.

Le Pérou est favorable à la proposition visant à une mobilisation marquée en faveur de la consolidation de la paix, du relèvement et du développement au Darfour pour faire progresser le processus de paix. Nous estimons que la présence de l'Union africaine et de l'ONU doit être adaptée aux besoins actuels de la population. Par conséquent, nous appuyons le nouveau concept de la Mission, qui implique une redéfinition des priorités de la MINUAD et une transition en vue de son retrait d'ici deux ans. À cet égard, nous voudrions appeler l'attention sur trois principes directeurs en vue de l'instauration d'une paix pérenne au Darfour, qui passe notamment par le retour des déplacés dans leurs lieux d'origine, sur la base d'un accord de cessez-le-feu permanent entre le Gouvernement et les groupes armés, la mise en œuvre intégrale du Document de Doha pour la paix au Darfour et l'appui financier de la communauté internationale.

Premièrement, il faut une communication et une coopération harmonieuses entre la MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies en vue de mettre en œuvre la stratégie de stabilisation et de consolidation de la paix adoptée par le Conseil. Deuxièmement, il faut mettre en place des capacités locales et des institutions inclusives

pour garantir la prestation des services de sécurité et de justice et pour promouvoir le développement durable. Enfin, il faut avancer graduellement, en évaluant les conséquences du retrait progressif de la MINUAD pour les populations. Il faut éviter qu'une sortie dans la précipitation n'annule la relative stabilité instaurée. Au contraire, notre but est que le retrait de la mission soit le reflet d'une paix durable.

M. Tummysh (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Nous nous associons aux autres orateurs pour remercier le Secrétaire général adjoint, M. Lacroix, de son exposé complet. Ma délégation appuie les recommandations figurant dans le rapport spécial du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur l'examen stratégique de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2018/530) et voudrait faire les observations suivantes.

Nous jugeons encourageants l'amélioration constante des conditions de sécurité au Darfour ainsi que le recul du nombre d'affrontements intercommunautaires et des activités criminelles. La campagne de collecte d'armes et le déploiement des forces de sécurité gouvernementales ont contribué à l'amélioration de la sécurité. Ils ont permis de consolider l'autorité du Gouvernement au Darfour et créé des conditions acceptables pour la mise en oeuvre de la stratégie de sortie de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD).

Cela étant, les progrès dans la mise en oeuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour demeurent insuffisants. Ma délégation se félicite de la prorogation des cessez-le-feu unilatéraux déclarés par le Gouvernement et les autres parties, et souligne qu'un accord de cessez-le-feu permanent est nécessaire pour créer un environnement propice à des pourparlers de paix. Nous appelons toutes les parties au Darfour à participer de manière constructive au processus politique inclusif piloté par le Groupe de mise en oeuvre de haut niveau de l'Union africaine, avec l'appui du Représentant spécial conjoint, M. Mamabolo. À défaut, le Conseil de sécurité devra envisager de prendre les mesures qui s'imposent pour faire davantage pression sur ceux qui entravent le processus de paix.

En ce qui concerne la prorogation prochaine du mandat de la MINUAD, nous prenons acte des progrès accomplis dans la mise en oeuvre des deux phases de restructuration de la MINUAD, ainsi que de l'absence de répercussions négatives après la fermeture des

bases d'opérations. Ces évolutions positives permettent à la MINUAD de poursuivre son retrait et son repositionnement, lequel doit donner la priorité à l'appui au processus de paix. Il faut également s'attacher à remédier aux causes profondes des conflits, notamment la pauvreté, le manque de services de base, la sécheresse et les récoltes catastrophiques, ainsi qu'à apporter une solution durable au problème des déplacés en tirant parti des documents de planification existants, notamment le Cadre stratégique intégré de la MINUAD et de l'équipe de pays des Nations Unies.

C'est pourquoi, comme beaucoup d'autres, à commencer par les trois membres africains du Conseil de sécurité, nous appuyons l'approche systémique proposée pour le Darfour, qui implique un nouveau concept d'opérations pour la MINUAD et un modèle de transition visant à apporter des solutions dans un délai de deux ans, en agissant dans quatre domaines prioritaires. Notre délégation appuie également l'idée d'élaborer un plan d'action fondé sur les dispositions du Document de Doha. La réussite de ce concept, qui vise à prévenir une résurgence du conflit et à préparer le retrait de la mission, exige que le système des Nations Unies s'investisse davantage, en suivant le principe de l'unité d'action des Nations Unies. C'est indispensable pour rationaliser les opérations de manière à ce qu'elles puissent répondre à la demande accrue sur fond de réduction des ressources et du personnel. Il est également impératif que le Gouvernement continue de coopérer avec l'ONU et l'Union africaine et intensifie ses efforts pour mieux concevoir l'aménagement des terres, améliorer l'accès aux services de base, garantir le droit au retour et la restitution des biens, et renforcer la présence de la police et des institutions garantes de l'état de droit dans les zones de retour.

Enfin, nous soulignons qu'il importe d'élaborer une stratégie de mobilisation des ressources à même de garantir un appui financier à long terme pour la pérennisation de la paix au Darfour.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à remercier M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, de son exposé très instructif sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). Je voudrais faire les observations suivantes.

Premièrement, en ce qui concerne la situation au Darfour, nous nous félicitons de la stabilité qui prévaut sur place, comme l'a mentionné M. Lacroix, ainsi que des effets positifs de la campagne de collecte d'armes

et de la réduction des violences intercommunautaires, en dépit de quelques poches de combats dans la zone du Jebel Marra, où l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid reste présente. Nous saluons à cet égard les efforts du Gouvernement soudanais pour garantir la sécurité et la stabilité dans tout le Darfour.

Pour ce qui est de l'état de droit, y compris les institutions judiciaires et de sécurité, c'est un des secteurs qui a le plus besoin de voir ses capacités renforcées pour permettre la consolidation de la paix, grâce à l'enracinement des valeurs de la justice et des droits de l'homme. Nous réaffirmons qu'il importe que la MINUAD appuie les capacités soudanaises locales dans ce domaine.

Quant au processus politique, le Koweït demeure convaincu que le Document de Doha pour la paix au Darfour reste la pierre angulaire pour toutes les discussions avec les parties non signataires et est déterminant pour évaluer la performance de la MINUAD.

Deuxièmement, s'agissant de la stratégie de sortie, nous accueillons favorablement la teneur du rapport spécial du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur l'examen stratégique de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2018/530). Nous voudrions que les discussions entre le Gouvernement soudanais, les États Membres et le Secrétariat s'intensifient, au cours du présent mois, afin de définir un nouveau mandat en accord avec la stratégie de sortie et conforme à la décision prise par la Ligue des États arabes au Sommet de Jérusalem, en avril dernier, décision qui appuie la stratégie de sortie du Darfour de la MINUAD. Les deux prochaines années seront l'occasion pour le Conseil de mieux adapter le mandat de la MINUAD aux réalités sur le terrain, en se basant pour cela sur les dispositions du Document de Doha.

En ce qui concerne l'appui au Soudan, un élément commun se dessine à la lecture des différents rapports et des exposés du Secrétariat : la nécessité d'aider le Soudan à répondre à ses besoins humanitaires, que ce soit en réalisant des investissements dans le pays ou en accroissant le soutien financier et moral accordé à son développement à long terme, dans le but d'atteindre l'objectif principal, à savoir la pérennisation de la paix.

Pour terminer, l'État du Koweït réaffirme qu'il est prêt à coopérer avec les Nations Unies et le Gouvernement soudanais, et à appuyer leurs efforts pour

renforcer la stabilité au Darfour et remédier aux causes profondes du conflit, afin qu'il ne se reproduise pas.

Le Président (*parle en russe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Soudan à participer à la présente séance.

Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Elnour (Soudan) (*parle en arabe*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil pour le présent mois. Je félicite également votre prédécesseur, la Représentante permanente de la Pologne, pour sa conduite efficace et judicieuse des travaux du Conseil durant le mois de mai.

Je remercie le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix de son exposé, et j'accueille favorablement le rapport du Secrétaire général et du Président de la Commission de l'Union africaine (S/2018/530) dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Cela fait maintenant un an que le Conseil a adopté la résolution 2363 (2017), qui a donné le coup d'envoi de la mise en œuvre de la stratégie de sortie de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et de sa restructuration, à la fois qualitative et quantitative, en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain. Depuis les choses n'ont cessé de progresser de jour en jour dans tous les domaines, en particulier en ce qui concerne la sécurité et la situation humanitaire, qui sont les priorités du mandat de la MINUAD.

Cette évolution a été décrite dans les quelque huit rapports successifs qui ont été préparés au cours de l'année écoulée, rapports qui ont tous souligné les progrès accomplis au Darfour. Plusieurs membres du Conseil ont pu également constater ces avancées lors des visites qu'ils ont effectuées au Darfour à diverses occasions. C'est bien la preuve de la validité de la résolution et de sa teneur, notamment les dispositions relatives au lancement de la stratégie de désengagement de la MINUAD. Alors que nous nous apprêtons, d'ici la fin du mois, à examiner la question de la prorogation du mandat de la MINUAD, je voudrais présenter au Conseil de sécurité les faits et chiffres suivants. Je voudrais appeler l'attention du Conseil de sécurité sur les faits et informations ci-après.

Premièrement, le Gouvernement soudanais entend poursuivre toutes les activités de promotion d'une paix et d'une stabilité durables au Darfour.

Deuxièmement, nous poursuivrons la campagne de collecte d'armes, qui a prouvé son efficacité en apaisant les tensions et les différends et en stabilisant la situation sur le plan de la sécurité dans tous les États du Darfour.

Troisièmement, nous réitérons que la question des personnes déplacées restera une priorité absolue pour le Gouvernement soudanais durant la période à venir. Comme le Conseil de sécurité le sait, les projets annoncés précédemment par le Gouvernement étaient trois éléments qui nécessitent l'aide de la communauté internationale pour que nous puissions les mettre en œuvre. Ils requièrent tous d'amples ressources matérielles et humaines. Nous attendons avec intérêt le soutien effectif de la communauté internationale à cet égard.

Quatrièmement, nous poursuivrons la coopération exemplaire qui existe actuellement entre le Soudan, l'Union africaine et l'ONU, en particulier avec le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions. Nous tenons à souligner que le Fonds pour la consolidation de la paix participe également à la promotion de la phase actuelle de consolidation de la paix.

Cinquièmement, le Document de Doha pour la paix au Darfour reste le seul cadre politique convenu pour traiter la question politique. C'est pourquoi le Gouvernement soudanais s'efforce de mettre en œuvre ses dispositions sur le terrain. En coopération et en coordination avec l'État du Qatar, pays frère et auteur du Document de Doha, le Gouvernement étudie les moyens de mettre en œuvre les dispositions restantes. En outre, nous coopérons avec le Groupe indépendant de haut niveau de l'Union africaine et d'autres partenaires pour inclure les non-signataires dans le processus de paix. Nous devons souligner que la communauté internationale doit faire pression sur les groupes armés qui n'ont pas signé le Document de Doha pour qu'ils adhèrent au processus politique.

Sixièmement, nous rappelons que le Gouvernement soudanais continuera de coopérer et de coordonner ses activités avec la MINUAD durant la période à venir pour permettre à la Mission de s'acquitter normalement de son mandat et de ses tâches. Nous coopérerons avec l'équipe de pays des Nations Unies au Soudan qui, nous l'espérons, bénéficiera de l'appui nécessaire sur les plans financier et des droits de l'homme pour s'acquitter des fonctions qui lui ont été confiées par la MINUAD.

Septièmement, nous devons poursuivre nos efforts pour étendre le contrôle de l'État au Darfour et déployer un plus grand nombre d'unités de police et d'institutions garantes de l'état de droit dans les cinq États du Darfour.

La situation qui règne actuellement au Darfour parle d'elle-même. Elle prouve que la paix est devenue une réalité tangible dans l'ensemble du Darfour, même dans les petites poches de territoire contrôlées par la faction rebelle Abdul Wahid. L'opinion publique est favorable à une réconciliation totale et à une paix pérenne.

Le Gouvernement soudanais est pleinement conscient des besoins qui se feront sentir durant la période à venir, notamment les différents programmes de développement et de cohésion sociale, ainsi que de la nécessité de s'attaquer aux causes profondes du conflit. Une fois encore, nous soulignons la nécessité pour la communauté internationale de fournir l'assistance nécessaire à la mise en œuvre de ces programmes par un appui direct ou par l'intermédiaire des divers organismes des Nations Unies ou de l'équipe de pays des Nations Unies au Soudan. À cet égard, nous appelons les pays donateurs à honorer leurs promesses et leurs engagements. Nous remercions le Secrétaire général d'avoir accepté de fournir l'appui nécessaire par l'intermédiaire du Fonds pour la consolidation de la paix. Nous remercions également les pays frères et amis de leur appui constant à notre peuple au Darfour.

Nous saisissons cette occasion pour appeler à l'unité et à la cohérence de tous les mécanismes créés par le Conseil pour aider le Soudan à instaurer une paix durable au Darfour. Le suivi de la mise en œuvre de la résolution 1591 (2005) sur l'imposition de sanctions ciblées doit être en phase avec la ferme volonté du Conseil de sécurité d'imposer un retour à la normale, tel que stipulé dans la résolution 2363 (2017). À cet égard, nous proposons de réduire le nombre d'experts et de lever l'embargo militaire au Darfour. Pour ce qui est des individus visés par les sanctions, deux options sont possibles : il faut soit les rayer de la liste des sanctions, soit y inscrire Abdul Wahid Nour, en application de la résolution par laquelle le Conseil avait menacé de le faire.

La situation actuelle témoigne de l'importance de l'autonomisation des Forces armées soudanaises pour diriger l'ensemble de la région du Darfour et en avoir le contrôle total, et, ce faisant, combler les lacunes engendrées par le retrait de la MINUAD. C'est pourquoi il est impératif de lever l'embargo sur les armes imposé au Darfour dès que possible.

Enfin, nous saluons les efforts exhaustifs et concertés visant à conclure le processus de paix au Darfour. Une fois de plus, nous saluons la nouvelle ère de consolidation de la paix, qui apportera le développement et, par conséquent, une fin au conflit. Ma délégation remercie la MINUAD des efforts qu'elle déploie dans divers domaines, ainsi que les soldats de la paix des sacrifices consentis ces dernières années. Nous remercions également les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. Nous réaffirmons

que notre gouvernement est prêt à coopérer avec tous les partenaires régionaux et internationaux sur les questions liées à la MINUAD jusqu'à ce que la dernière de ses composantes ait quitté mon pays après avoir instauré la paix et la stabilité au Darfour.

Le Président (*parle en russe*) : J'invite à présent les membres à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 16 h 10.